

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° N°805 31 aout 1939

N°805 31

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO

n° 513 du 31/08/1939

Date de publication

31 août 1939

Date du numéro

31 août 1939

VISAS

La Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu dénèche ministérielle n° S66 1/E.-M Col. du 15 juin 1939,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 15 mai 1959 portant nouveau règlement d'administration publique pour l'application de l'article 52 de la loi du 31 mars concernant les affectations spéciales en cas de mobilisation. Art. 2 —Le présent airrêté sera enregistré e publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de nublicité extraordinaires.

HUBERT DESCHAMPS.